L'Echo de Manitoba

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

"TOUT DROIT."

VOL. II. WINNIPEG, MAN., 27 AVRIL 1899. No. 13

L'ECHO DE MANITOBA

Puplié tous les jeudis par la Cie d'imprimerie L'Echo de Manitoba."

Adresse

L' ECHO DE MANITOBA

Bureaux—435 RUE MAIN,

Boite 309. Winnipeg, Man.

Revue de la Politique Etrangere

La guerre des Etats-Unis contre l'Espagne la prise de Cuba, celle des Phillipines: enfin l'affaire de Fachoda n'ont été que le prologue d'une pièce en plusieurs actes, dont le denouement sera tout probablement un déplacement complet d'influence dans la situation des diverses nations du globe.

Le titre de cette pièce pourrait être emprunté à Lafontaine et intitulé "Petit poisson deviendra grand," car il ne s'agit de rien moins que du rôle auquel seront appelés dans les siècles futurs, les Etats-Unis.

Le prologue est terminé, les Américains nous ont fait connaître leurs aspirations, il nous ont mis au courant du rôle qu'ils comptaient jouer, et nous avons pu voir en même temps les conditions dans les quelles se trouvaient les différents personnages les uns envers les autres.

En résumé, la situation est la suivante:

L'Angleterre isolée vis-à-vis de l'Europe, et convaincu après plusieurs tentatives de l'impossibilité d'associer à sa fortune aucune des nations européennes a encouragé les gourmandises des américains, comptant s'en faire si non des alliés du moins des amis; elle ne leur a point épargné ses sourires, elle s'est plu à leur rappeler leurs liens de parenté, elle a tendu les bras à Jonathan, mais Jonathan s'est contenté, de profiter de ces bonnes disposition pour satisfaire son appétit, et une fois le rôti sorti du four, il s'est bien gardé d'inviter John Bull à sa table.

L'ami John a plus d'un tour dans son sac; il continue à faire ses plus aimables risettes pour la forme. Mais s'il cherche à s'insinuer dans les bonnes grâces de son cousin Jonathan c'est pour mieux le pousser à se compromettre, pour le faire s'engager à fond, afin qu'une fois celui-ci bien enferré, John Bull puisse arriver comme le génie sauveur, et imposer à son très cher cousin sa [illegible] protection sous forme d'une alliance qu'il sera bien forcé d'accepter.

Et alors fleurira le siècle d'or du pan-américanisme, époque prédite par les prophètes de Manchester et de Birmingham, où pour le plus grand bien de l'humanité et de la civilisation les cotonnades anglaises et américaines débarassées de toute concurrence, innonderont la surface du globe.

C'est le rêve de Miss Perette, toute fois il y a encore bien des cailloux dans le chemin que suit cette charmante enfant, et il s'agit pour elle de s'y point butter.

Mais revenons en scène et voyons quels sont les acteurs du moment.

Le décor est emprunté à la flore tropicale; c'est à Samoa que nous transporte la fantaisie des événements.

L'Angleterre, les Etats-Unis et l'Allemagne exerçaient de concert le pouvoir sur cette ile océanique, objet de leurs convoitises réciproques lorsque le roi de ces bamboulas mal blanchis a fait la bêtise de passer de vie à trépas.

Le choix de son successeur a permis aux diverses influences de s'exercer, le conseil allemand soutenant Matafa et le juge Chambers représentant de l'accord anglo-saxon soutenant Malietoa.

Les indigènes se sont mis de la danse; ils se dardent à qui mieux mieux de flèches et de zagaies, du haut des cocotiers majestueux, et pour finir la fête, coupent les têtes des vaincus.

Sons prétexte de les mettre d'accord, les vaisseaux anglais et américains leur ont généreusement distribué quelques volées de coup de canons, et bombardé quelques paillotes.

Mais ils ont eu le tort de débarquer des marins qui se sont fait cerner, et que les indigènes ont, pour ne point déroger à leurs habitudes, promptement décapités.

Pendent ce temps la diplomatie s'efforçait de conclure un accorc entre les trois puissances et le résultat semblait prochain lorsque tout à coup l'on apprend que le commandant de la canonnière anglaise a fait prisonnier et transporté à son bord un allemand (les dépêches disaient même le commandant du navire allemand) accusé de fournir des armes aux partisans de Mataafa.

Ce coup de force n'est pas pour faciliter l'entente, et l'opinion publique déjà fort surexcitée en Allemagne, pourrait bien rendre la situation fort embarassante.

Il est peu probable qu'aucune des puissances en jeu se risque à des hostilités ouvertes; l'enjeu n'en vaut pas la peine, mais l'aigreur qui en résultera sera grande, et cet incident achevera de détacher l'Allemagne de l'Angleterre.

Pendant ce temps le rapprochement entre la France et l'Italie s'effectue chaque jour davantage; or, la France et l'Italie alliées et marchant en complet accord, c'est pour l'Angleterre une menace sérieuse dans la Méditeranée, où en cas de guerre elle se verrait obligée dès lors d'augmenter considerablement sa flotte.

Il convient d'ajouter qu'une partie de la presse Italienne semble encore fort entichée de l'alliance anglaise, probablement par reconnaissance pour Massoua?

A ce propos, notons la tranquillité qui parait régner en Afrique, grâce au traité conclu entre la France et l'Angleterre, traité qui délimite les sphères d'influence des deux nations.

Les Etats-Unis sont empêtrés dans leur aventure des Phillipines; on parle d'envoyer 15 mille hommes de renfort, et probablement ce ne seront pas les derniers; les américains vont faire l'expérience des conquêtes coloniales à grande distance; ils verront ce qu'il en coûte.

Pour l'instant leur appétit est sans borne; après Cuba, Porto-Rico et les Phillipines, les voici encore avec Samoa sur les bras; Puissent-ils ne pas tirer les marrons du feu pour les autres!

A Ottawa.

L'opposition a recommencé sa campagne de l'année dernière. Voici le texte de l'interpellation déposée par M. Casgrain.

Y a-t-il eu quelque correspondance, depuis la dernière session, entre Sa Sainteté le Pape ou le Sacré Collège de la Propagande ou aucun des archevêques ou évêques catholiques romains du Canada et le gouvernement ou aucun de ses membres, au sujet de la question des écoles du Manitoba?

2. La minorité catholique romaine du Manitoba a-t-elle accepté le "règlement Laurier-Greenway" à ce sujet?

3. La dite question des écoles du Manitoba est-elle complètoment et finalement règlée?

4. Si oui, quel arrangement final a été adopté et quels sont les termes du règlement?

5. Quand le règlement définitif a-t-il été fait ou adopté par la minorité catholique romaine du Manitoba?"

Sir Wilfrid Laurier a répondu comme suit;

"Comme question de fait il n'y a pas eu de correspondance entre le gouvernement ou aucun de ses membres avec Sa Sainteté le Pape ou le collège de la Sacrée Propagande au sujet des écoles du Manitoba.

"Comme question de droit, chaque sujet de Sa Majesté qui appartient a l'église catholique romaine, a le droit de correspondre avec Sa Sainteté le Pape ou le Sacré Collège de la propagande ou tout archevêque ou évêque du Canada ou de quelqu'autre partie du monde, et pour exercer ce droit, qui n'est diminué en rien par le fait qu'il serait fonctionnaire de la couronne, il ne doit aucun compte de cela pas plus à son repésentant au parlement qu'à ses compatriotes.

"Le gouvernement a des raisons de croire que l'arrangement connu sous le nom d'arrangement "Laurier-Greenway" a été accepté par la majorité de la minorité, non à l'unanimité, il est vrai. Au sujet du troisième, du quatrième et du cinquème point, en tant que cela peut concerner la juridiction fèdérale, si l'honorable adversaire n'est pas satisfait de voir que l'arrangement est définitif, il lui est permis à lui et à tout autre membre du parlement de l'attaquer. En tant que cela peut concerner la juridiction provincial, le premier ministre Greenway, du Manitoba, parlant à Montréal le 30 décembre 1896, déclarait: "Ayant connaissance de l'état des affaires antérieures à 1890, comme nous les connaissons, nous avons pensé que cela n'était pas au mieux des intérêts du pays que cela soit mis à exécution, mais nous avons dit alors et nous le répétons aujourd'hui, que si vous pouvez suggérer à quelque moment que ce soit pendant la discussion une mesure que nous puissions prendre pour amender la loi et la rendre plus acceptable à toutes les classes, nous sommes préparés à l'accepter. Je sais que je parle pour la population du Manitoba et je répète, et je vous prie de bien le remarquer, que nous nous proposons d'établir un système fécond et fertile en résultats, et de ne pas prendre la responsabilité de fermer 50 ou 60 écoles, et de laisser les enfants de ces écoles dans la plus complète ignorance. Ce sont eux qui assument cette responsabilité, et s'il peuvent de temps en temps nous suggérer quolques points sur lesquels nous pourrons être en communion d'idées, nous serons toujours préparés, M. le premier ministre, à les prendre en considèration."

RAPPORT DU MINISTÈRE DU COMMERCE.

Ce rapport a été déposé devant la Chambre. En voici les points principaux.

La valeur totale des importations durant l'annèe, soit $143,323,053 est de beaucoup supérieure à celle de n'importe quel exercice précédent depuis la Confédération—le plus haut chiffre atteint jusqu'ici, étant de $132,254,022 en 1883.

Les exportations, tant de produits demestiques que de produits étrangers surpassent aussi celles des années précédentes. Les exportations de produits domestiques, $144,548,662 sont supérieures, de presque $21,000,000 au chiffre le plus élevé atteint dans le passé, à savoir en 1897, tandis que les produits étrangers qui montent à $14,980,883, dépassent de près de deux millions le chiffre des exportations de ces mêmes produits en 1892, année où ce chiffre avait été le plus élevé.

Le commerce tolal, importations et exportations, $304,475,736, est d'environ $43,000,000 plus élevé qu'à n'importe quelle date dans le passé. Quant à ce qui concerne les importations, l'augmentation a été générale sur toute la ligne; aucun article ne montrant une augmentation bien particulière; en ce qui concerne les bien que certains articles accusent une diminution, il y a eu une augmentation prononcée sur plusieur autres. Le bétail accuse une augmentation d'environ un million et trois quarts de dollars. L'aumentation la plus notable cependant a été dans les grains et les farines qui accusent une augmentation totale de vingt millions de dollars, dont trois millions pour le maïs qui a été mis sur la liste des articles admis en franchise en vertu du 23 avril, 1897. Le poisson accuse une augmentation d'environ un demi-million; or et argent, produit des mines environ un million et demi; plomb, un demi million et demi; un demi million; et pour les métaux et les minerais en général, l'augmentation dépasse quatre millions. L'augmentation dans les exportations de fromages dépasse 3 millions; jambons et bacons, plus de 2 millions.

Voilà des chiffres qui parlent par eux mêmes, et leur éloquence est plus convaincante que celle des meilleurs discours.

La Revision des Listes

Le moment est arrivé pour les associations libérale locales de déployer toute l'activité possible, en aidant à la confection des listes électorales. Il est extrêmement important que tous les électeurs dûment qualifiés soient entrés sur la liste électoral; Les listes sont vieilles de quatre ans et avec les changements continuels qui se produisent dans la population de notre province, avec l'arrivée incessante des colons, il est bien certain qu'une quantité considérable de noms devront être ajoutés aux anciennes listes.

C'est donc le devoir rigoureux des associations libérales de veiller à ce que ces noms soient inscrits.

Il convient également de faire naturaliser les colons d'origine étrangère qui satisfont aux conditions exigées par la loi, c'est à dire trois ans de séjour au Canada.

Pour être inscrit sur la liste d'une localité il faut résider depuis au moins 3 mois dans cette localité.

C'est dès maintenant qu'il faut se mettre à l'oeuvre et ne pas attendre au dernier moment, ainsi qu'on est trop souvent porté à le faire.

Nous comptons sur le zèle de nos amis pour assurer la bonne exécution du travail de revison des listes.

Societe de Colonisation.

La Société de Colonisation s'est réunie mardi soir à l'hôtel de Ville de St-Boniface pour souhaiter un heureux voyage au R. P. Blais avant son depart pour la province de Québec où il s'en va organiser une xcursion, qui viendra visiter le Manitoba dans le mois de juin.

Diverses motion ont été votées à l'unanimité pour remercier M. l'abbé Carufel et le R. M. Guérin du dévoué et précieux concours qu'ils ont apporté à l'oeuvre de la Colonisation au Manitoba.

Le R. M. Blais a dit combien il était satisfait de la facilité avec laquelle il avait pu établir les colons amenés par lui de la province de Québec, et qui sont déjà à l'ouvrage, enchantés de leur nouvel établissement.

Il a été ensuite question de diverses mesures à adopter pour arriver à une solution pratique et satisfaisante des plans précédement arrêtés, et l'assemblée a remercié M. McCreary, le commissaire d'immigration à Winnipeg pour l'empressement avec lequel il s'est associé aux désirs de la Société.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de LaVérandrye.

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de mai 1899.

Que mon bureau est à la salle municipale dans la Paroisse de Lorette, où on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures à midi, le matin, et d'une heure à quatre dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enregistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par elle-même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

Aug. Gauthier,
Greffier d'Enregistrement,
Lorette

CORRESPONDANCE.

St.-Laurent.

Nous attendons sous peu l'arrivée d'une vingtaine de famille Canadiennes françaises des Etats-Unis qui doivent s'établir ici. St-Laurent est certainement l'une des places les plus avantageuses de la province pour l'élevage des bestiaux.

Nous avons une belle grande église et un magnifique couvent; nous avons aussi dans la paroisse deux bonnes écoles, l'une sous l'habile direction des R. Soeurs Franciscaines l'autre sous celle de Melle G. Goulet.

Nous invitons très-cordialement tous ceux qui désirent venir s'établir dans le Manitoba de venir voir la place.

(Communication.)

Lac des Canards.

(Suite.)

Après une journée, et parfois des journées de voyage dans un pays nouveau, il n'y a rien qui nous rejouisse en descendant du train, comme d'entendre parler notre langue. Du coup on se sent au milieu des siens, on respire un air de sympathie, on a aussi ôt cette confiance que crée la certitude de se savoir entouré de gens avec lesquels on se sait en communion d'idées, de principes et d'aspirations. Telle est la sensation que tout français, qu'il vienne de Québec, de France ou de Belgique, éprouve en arrivant au Lac des Canards. Le village, les ambitieux disent la ville, mérite bien qu'on le fasse connaitre. Les principales bâtisses se trouvent sur la grande rue, qui fait face à la station, on y compte trois magasins généraux, dont un, celui de MM. Wm. Stobart et cie., mérite une mention toute spéciale. Les magasins et les dépendances de cette importante maison couvrent un bloc tout entier, en grande partie bâtis en briques, et elle se vante avec raison de ne pas avoir sa pareille dans tout les territoires du Nord Ouest. Un quatrième magasin, la propriété de la maison McIntyre frères. dont l'un des associés, M. J. D McIntyre, est membre de l'assemblée législative, est en voie de construction. L'hôtel de la Saskatchevan, qui depuis quelques jours a été repris par MM. J. Vimont et cie., sera considérablement agrandi, et tel qu'il est, du reste, il est déjà fort spacieux et hautement recommandable. Le Lac des Canards compte de plus deux médecins, deux forgerons, deux boulangers, deux écuries de louage, trois agences d'instruments agricoles, un barbier, etc. Le gouvernement y a installé depuis deux ans une beurrerie qui a rendu de grands services aux colons. Il y a également une agence des terres de la couronne, et un détachement de la police montée du Nord-Ouest.

Mais une des institutions dont les gens du Lac des Canards sont les plus fiers, et pour cause, est l'école industrielle des sauvages, sous la direction du rév. Père Paquette, O. M. I. Cette école, ouverte depuis quatre ans à peine, compte maintenant 120 pensionnaires, et la valeur des bâtisses est évaluée à $50,000 Le succès de cette œuvre humanitaire, qui est sous le contrôle du gouvernement, est dû surtout au zèle infatigable du rév. Père Paquette, et à la bienveillante sollicitude de Mgr. Pascal, vicaire apostolique de la Saskatchewan. Il y a plusieurs écoles catholiques disséminées dans le district, mais au Lac des Canards il y en a deux, dont une française et une anglaise. La paroisse, qui est desservie par le rév. Père Pinaud, un missionnaire aussi zélé que sympathique, est dotée d'une splendide église et d'un presbytère spacieux et bien situé, le pied-à-terre favori de Mgr. Pascal, qui souvent vient s'y reposer pendant quelques jours, au milieu de ses compatriotes.

H. de D.

(A suivre.)

Les Celebrites Matinales.

On sait que le président Faure se levait de grand matin.

La grande majorité des personnages illustres, par leur situation ou leurs travaux, se sont accoutumés à "voir lever l'aurore," sans être pour cela plus "vertueux" que les autres.

Au premier rang des célébrités matinales, il convient de citer M. Thiers et M. Dufaure. Un jour, raconte M. Fulbert-Dumonteil, un député champenois, rencontrant dans le monde M. Thiers, alors ministre de Louis-Phillippe, lui demande la faveur d'une audience.

—Venez demain à cinq heures précises, lui répond le petit homme d'Etat, je vous recevrais avec infiniment de plaisir.

A l'heure fixe, le député se présente.

—M. Thiers? demande-t-il au suisse galonné de l'hôtel.

—Il dine chez le roi.

—Il m'avait pourtant donné rendez-vous, mais je comprends... un diner chez le roi! voici ma carte.

Quelques jours après, seconde rencontre du ministre et du député chez un ami commun.

—Vous n'êtes donc pas venu me voir? interroge M. Thiers avec une légère pointe de reproche.

—J'ai eu l'honneur de me présenter à votre hôtel, mais vous étiez sorti.

—Comment! j'étais sorti! c'est fort extraordinaire. Veuillez venir demain, à cinq heures précises, je vous attendrai.

Et le lendemain le député est là, exact, comme un billet à ordre.

—Monsieur le ministre?

—Il dine chez le roi.

—Mais il dine donc toujours chez le roi? Je vous dis qu'il m'attend. Hier il m'a donné rendez-vous.

—J'ai l'honneur de vous répéter qu'il dine chez le roi.

—C,est bien, voici ma carte.

Et le député se retire vexé, furieux, convaincu que le ministre se moque de lui.

Un mois après les deux personnages se retrouvent dans le même salon. Le député salue froidement, et le ministre considère avec surprise ce solliciteur étrange qui demande toujours une audience à laquelle il ne se rend jamais.

—Pourrais-je savoir, monsieur le député, ce que vous faites des audiences que vous me demandez?.....

—C'est plutôt moi, monsieur le ministre, qui aimerait savoir ce que vous faites des audiences que vous me promettez. Deux fois je me suis rendu chez vous à cinq heures précises, et deux fois votre suisse m'a déclaré que vous diniez chez le roi.

—Chez le roi! A cinq heures du matin? Mais c'est de la folie!....

—Non, monsieur Thiers. Je le vois maintenant, ce n'est qu'un malentendu. Je me suis présenté à votre hôtel à cinq heures du soir, au lieu de cinq heures du matin, et je le regrette d'autant plus que l'emploi que je sollicitais pour un amis vient d'être accordé à un autre.

Le député champenois ne se levait jamais avant dix heures.

Plus matinal encore que M. Thiers était M. Dufaure.

Levé dès le matin, le célèbre avocat avalait aussitôt une soupe copieuse et fumante, agrémentée de toutes sortes de légumes, puis en avant les dossiers!

Ministre pour la troisième ou quatrième fois. M. Dufaure donnait—non pour son plaisir, assurément—un grand bal Mais où est donc le ministre? On le cherche, on le demande, on s'informe; pas de Dufaure. Tout à coup, il apparait, la figure rose, le teint frais et reposé, juste au moment où les invités se mettent à table.

Devant son excellence, on pose une soupière trapue, bondée d'une soupe épaisse et odorante, où les choux, les raves. les carottes, les poireaux fraternisaient avec les pois et les navets.

—Mais, monsieur, s'écrie stupéfaite, presque épouvantée, la princesse de Metternich, assise à sa droite, j'espère bien que vous n'allez pas manger tout cela?

—Je vous demande pardon, madame, vous allez voir.

—Votre excellence étouffera. Comment! au moment d'aller vous coucher...

—Je viens au contraire de me lever. Depuis quarante ans, je me couche tous les soirs à neuf heures pour me lever à trois heures du matin. Je tiens à mes habitudes. Pendant que vous dansiez, je dormais. Seulement, vers une heure, j'ai été réveillé par un cornet à piston qui faisait un bruit d'enfer, et j'en ai profité pour terminer un rapport. Du reste, "j'avais fait ma nuit."

Et la sonpe disparut jusqu'au dernier poireau, à la grande stupéfaction de la princesse de Metternich.

—Un souverain raillait un jour, un de ses ministres qui l'avait servi dans plusieurs ambassades, et lui disait qu'il ressemblait à un bœuf.

—Je ne sais à quoi je ressemble, répondit le ministre, mais j'ai eu l'honneur de représenter votre majesté en plusieurs occasions.

AVIS

Les personnes qui ne sont point naturalisées et qui désirent l'être pourront s'adresser soit par écrit soit verbalement au Secrétaire de l'association libérale de Winnipeg, 435 rue Main, ou à M. Verhoeven, notaire, qui se chargeront de toutes les demarches etc., nécessaires.

Les affaires de Samoa.

L'Allemagne, dans les négociations de Samoa, a gagné la première partie aux dépens de l'Angleterre, en faisant accepter sa proposition relative au consentement unanime des commissaires dans toutes les décisions qu'ils rendront Lord Salisbury a hésité longtemps avant d'accepter cette proposition ; il a cédé devant l'insistance de l'Allemagne. Jusqu'au dernier moment, des notes inspirées par le Foreign Office et publiées par les journaux, assuraient que la Grande-Bretagne ne consentirait pas à la proposition de l'Allemagne au sujet de l'unanimité des membres de la commission de Samoa dans toutes les décisions que rendrait cette dernière. La veille même du jour que le ministre des affaires étrangères d'Allemagne, le baron de Bülow, a fait annoncer l'acceptation de la proposition de l'Allemagne par l'Angleterre et après que cette nouvelle fût communiquée aux journaux par l'Associated Press, une note inspirée, assurent que la nouvelle était fausse, a été publiée.

En même temps, le ministère des affaires étrangères d'Allemagne a annoncé que l'acceptation par l'Angleterre était un nouveau succès pour la diplomatie allemande.

Le baron de Bülow et le comte de Hatzfeld-Wildenburg, l'ambassadeur d'Allemagne à Londres, peuvent être fiers de ce succès diplomatique, dû à leur attitude ferme pendant les négociations. Au reischtag, hier, le baron du Bülow a pris soin de bien faire remarquer que les Etats-Unis ne s'étaient pas opposés à la proposition de l'Allemagne au sujet de l'unanimité des membres de la commission de Samoa dans leurs décisions ; que lord Salisbury l'avait d'abord rejetée et qu'on avait fini par lui arracher son consentement.

La note annonçant l'acceptation de la proposition de l'Allemagne par l'Angleterre et exprimant la satisfaction du gouvernement allemand a causé une vive irritation en cette ville. Les journaux du matin reflètent cette irritation.

Le "Soir" publie ce qu'il prétend être une entrevue avec M. de Bülow-Schlatau, premier secrétaire de l'ambassade d'Allemagne à Paris, dans laquelle ce dernier rejette toute la responsabilité des troubles de Samoa sur les Américains.

Le victoiress des Américains sur l'Espagne, a dit M. de Bülow-Schlatau, lenr ont fait croire que les Etats-Unis étaient une grande puissance militaire. Enivrés de leurs succès, les Américains ont continué à manifester l[illegible] ardeur belliqueuse, et leurs j[illegible]aux ont publié des articles v[illegible]ts Sur cette question, la p[illegible] et le pleuple aux Etats-Un[illegible] semblent plus surexcités que [illegible]ns n'importe quel autre pays.

Avis Public.

Avis public est par les pré[illegible]tes donné que j'ai été nommé [illegible]r d'Enregistrement pour la [illegible]n Electorale de St-Boni[illegible]

[illegible] liste des électeurs sera c[illegible]izième jour de mai 1899 ; [illegible]on bureau est à ma réside[illegible]ur l'Avenue Provencher, d[illegible]ns [illegible] ville de St-Boniface, et qu[illegible]n pourra m'y trouver ou y tro[illegible]er mon substitut chaque jour [illegible]ormis les jours de fête, depui[illegible] neuf heures à midi le matin et d[illegible]ne heure à quatre dans l'après[illegible]idi.

T[illegible]e personne désirant être enr[illegible]istrée comme électeur pourra e[illegible]voyer ou laisser à mon dit bure[illegible]u une demande assermentée par elle même ou par quelqu'un agissant pour elle.

On ponrra obtenir des formes de demande au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne desirant faire placer son nom sur la liste après la dite date, devra en faire demande à l'Officier Reviseur.

EUG. PARADIS,
Greffier d'Enregistrement,
St-Boniface.

Avis Public.

Avis public est par les présentes donné que j'ai été nommé Greffier d'Enregistrement pour la Division Electorale de Woodlands :

Que la Liste Electorale sera close le seizième jour de Mai 1899 ;

Que mon bureau est à ma résidence à St. Laurent, et qu'on pourra m'y trouver ou y trouver mon substitut, chaque jour, hormis les jours de fête, depuis neuf heures jusqu'à midi, le matin, et de une heure à quatre heures dans l'après-midi.

Toute personne désirant être enrégistrée comme électeur pourra envoyer ou laisser à mon dit bureau une demande assermentée, par ellemême ou par quelqu'un agissant pour elle.

On pourra obtenir des formes de demandes au dit bureau.

Aucune demande ne sera reçue après le dit seizième jour de mai 1899.

Toute personne désirant faire placer son nom sur la liste après la dite date devra en faire demande à l'officier Reviseur.

HERMAS CHARTRAND,
Greffier d'Enrégistrement,
St. Laurent.

POURQUOI S'OBSTINER ?

Lorsque vous toussez, ne dites jamais cela se passera tout seul, mais achetez un flacon de BAUME RHUMAL et vous vous en trouverez bien.

49

En Angleterre

Les journaux anglais rapportent qu'à Rayleigh, dans le comté d'Essex, vient de mourir une vieille dame presque centenaire qui jouissait dans la région d'une certaine popularité. On l'appelait "la vieille lady qui a embrassé la reine pour un chilling." Elle avait en effet embrassé la souveraine sur les deux joues, en échange d'un franc vingt-cinq centimes. Voice l'histoire :

La petite princesse de Kent avait à peu près un an et sa nourrice la promenait chaque jour sous les ombrages du parc de Richmond. Par un beau jour d'été la nonrrice croisa un pensionnat de demoiselles en promenade, dont une élève habitait la résidence royale où son père occupait un emploi. La petite fille désigna le baby royal à ses camarades et toutes entourèrent la nourrice en lui demandant permission d'embrasser l'enfant.

—Laissez-nous lui donner chacune un baiser et nous donnerons chacune un shilling.

La nourrice rentra au château avec une cinquantaine de francs et raconta ingénument l'aventure. Elle faillit se faire casser aux gages. La duchesse de Kent expédia aussitôt son médecin au pensionnat pour s'assurer de l'état de santé des fillettes qui s'étaient permis de si audacieuses familiarités. On la rassura. Les pensionnaires furent grondées. Et le duc de Kent eut un cri d'orgueil paternel que nous ont conservé les chroniqueurs.

"Nourrice, dit-il à la domestique en larmes, en vous pardonne. Pour ma part, je ne vois pas de mal à ce que ma fille soit admirée. Rien de plus naturel. C'est le plus magnifique baby de la terre. Mais à l'avenir je vous défends de la laisser embrasser à moins d'une guinée. Et encore, c'est pour rien !"

A la suite de cet incident les pensionnaires formèrent une sorte d'association amicale sous le nom de Société du baiser de la Reine, et lorsque la princesse Victoria de Kent monta sur le trône, elles se rappelèrent à son souvenir. "Nous sommes, écrivaient-elle, les premières parmi vos sujettes dont votre majesté ait reçu l'hommage." Dans toutes les occasions importantes la société du baiser adressait de nouveaux hommages à la souveraine, mais le nombre des associées allait toujours en diminuant, et il ne restait plus ces jours-ci que la nonagénaire de Rayleigh.

La société du baiser de la reine est éteinte.

THE

Canadian Northern Railway Co.

HORAIRE.—A partir de Jeudi, 13 avril. 1899

Allant au Nord. Lisez en descendant. — Allant au Sud, Lisez en montant.

Vendredi	Lundi et Mercredi	STATIONS.	Mardi et Jeudi	Samedi
	10 40	Portage la P.	16 30	
	11 10	Macdonald.	15 55	
	11 30	Westbourne.	15 3[illegible]	
	11 53	Woodside.	15 [illegible]	
	12 25	Gladstone.	14 [illegible]	
13 05	13 05	Gladstone Jct.	14 10	14 10
13 31	13 31	Ogilvie.	13 42	13 42
14 00	14 00	Plumas	13 20	13 20
14 41	14 41	Glenella.	12 30	12 30
15 15	15 50	Glencairn.	12 05	12 05
15 51	15 51	Elliot	11 25	11 25
16 25	16 65	Laurier.	10 51	10 51
16 50	16 50	Makinak.	10 28	10 25
17 20	17 20	Ochre River.	10 00	10 00
18 00	18 00		9 15	9 15
19 30	19 30	Dauphin	9 45	9 45
02 02	20 02		7 13	7 13
20 25	20 25	Valley River.	6 50	6 50
	20 30	Sifton.	6 45	
20 30	20 30	Sifton Jct.		6 45
20 58		Pork River		6 10
21 35		A...Winnipegosis...D		5 30
	2120	Ethelbert	6 00	
	2154	Garland	5 26	
	22 o3	Pine River	4 54	
	23 00	Sclater	4 25	
	23 30	A....Cowan	4 00	

D. B. Hanna,
Superintendent.
WINNIPEG.



Horaire condensé de Winnipeg.

LIGNE PRINCIPALE.

Morris, Emerson, St. Paul. Chicago, Toronto, Montréal, Spokane, Takoma Victoria, San Francisco..........
Départ quotidien............1.45 p. m.
Arrivée quotidienne..........1.05 p. m.

BRANCHE DU PORTAGE.

Portage la Prairie et points intermédiaires..........
Laisse chaque jour, ex. dimanche 4.45 p.m.
Arrive chaque jour, ex.dimanche 1.05 p. m.

BRANCHE MORRIS-BRANDON.

Morris, Roland, Miami, Baldur, Belmont, Wawanesa, Brandon ; aussi Souris River Branch, Belmont to Elgin..........
Laisse Lundi, Mercredi, Vendredi 10.40 a.m
arrive Mardi, Jeudi, Samedi ......4.40 a.m

Un français habitant St-Norbert M Louis, Billebeau a été transporté lundi à l'hopital de St-Boniface. Il s'est fait une blessure grâve, avec une hache, au dessous du genou.

Avis

L'association libérale française de Winnipeg se réunira lundi 1er mai à 8½hrs du soir dans son local habituel Block Richard.

Tous les libéraux fra[illegible]is de Winnipeg sont instament priés d'y assister, en raison des mesures importantes à prendre par rapport à la révision des listes électorales.

Une Nouvelle Industrie Canadienne

Nous sommes heureux de recommander à nos lecteurs, une nouvelle industrie qui vient de s'établir à Winnipeg et dont le propriétaire est un de nos compatriotes de la province de Québec.

"The Canadien Chemical works," tel est le nom de cette maison, dont la spécialité est de fabriquer des produits chimiques. Encre, Extraits, huiles, etc. La maison fait également l'importation et est dépositaire de remèdes patentés.

L'un des produits les plus remarquables est le "Rubyfoam" dont toutes les ménagères voudront essayer, car on dit merveille des résultats de ce produit pour les nettoyages de toute genres du ménage.

Nous félicitons sincèrement notre compatriote et lui souhaitons un rapide succès.

Le magasin est actuellement au coin des rues Notre Dame et Ellen.

Loi des Licences de Liqueurs.

Les applications suivantes pour obtenir licences ont été faites et seront examinées par le Bureau des Commissaires de Licences du District de Licences No. 4, à 2 heures p. m., le 22me jour de mai A. D. 1899, à l Hôtel de Ville de Winnipeg.

T. W. McCrea, Hotel Bellevue, St. Malo, Benjamin Ladouceur, Hotel Otterburn, Otterburn ; L. G. Gagnon, South Eastern Hotel, Ste. Anne-des-Chênes ; A. C. McDougall, South Eastern Hotel, Station Marchand, du chemin de fer du Sud Est,

Daté à Winnipeg, ce 22me jour d'Avril 1899.

J. PENROSE,
Inspecteur en chef des Licences.

Loi des Licences de Liqueurs.

L'application suivante pour obtenir licence a été faite et sera examinée par le Bureau des Commissaires de Licences du District de Licences No. 4, à 2 heures p. m., le lundi, 22me jour de Mai A. D. 1899, à l'Hotel de Ville, à Winnipeg.

M. L. Foster, Queens' Hotel, Dominion City.

Daté à Dominion City, ce 22me jour d'Avril 1899.

J. PENROSE,
Inspecteur en chef des Licences.

NORD - OUEST CANADIEN.

Reglements des Homesteads.

Toute section No. pair des terres de la Couronnes non affectées ou non réservées, excepté les No. 8 et 26, pourra être prise en homesteads par toute personne chef de famille ou aucun homme au-dessus de 18 ans à raison d'un quart de section, soit 160 acres.

Entrees.

L'entrée peut être faite personnellement à l'office des terres du district ou sur application au Ministre de l'Intérieur à Ottawa, ou au Commissaire d'Immigration à Winnipeg. Elle peut être faite par une autre personne autorisée. Le prix d'entrée régulier est de $10 pour tout terrain déjà occupé, il sera chargé $5 ou $10 de plus pour rencontrer les dépenses de cancellation et des inspecteurs.

Conditions a Remplir.

Culture et résidence pendant trois ans sont requises, et durant ce temps, le colon ne peut être absent pendant six mois en aucune année sous peine de perdre ses droits.

Applications pour Patentes

Peut être faite au bout de trois ans devant l'agent local ou l'inspecteur de homesteads, en ce cas les frais seront de $5. Il doit être fait notice six mois à l'avance par écrit au commissaire des terrains de la Couronne, à Ottawa, de l'intention de faire application pour cette patente.

Informations.

Les immigrants pourront recevoir à tout office des terres de la Courronne l'information des terrains disponibles et libres de charges. Aide et assistance seront données pour trouver les terrains désignés et informations complètes fournies sur le bois, le terrain, le charbon, les lois minières ainsi que toute copie des lois et réglements.

Les mêmes renseignements peuvent être obtenus par application soit au secrétaire du département de l'Intérieur, à Ottawa, ou au Commissaire de l'Immigration, à Winnipeg.

MANITOBA.

Le Bulletin des Récoltes émanné par le Gouvernent, le 12 Décembre 1898, donne les statistiques suivantes pour l'anné :

	En culture. Acres.	Moyenne à l'âcre. Minots.	Récolte totale. Minots.
Blé	1,488,232	17.01	25,213,745
Avoine	514,824	33.6	17,308,252
Orge	158,058	27.06	4,277,927
Patates	19,591	165	3,253,038

BETAIL SUR PIED

Animaux de boucherie exportés durant l'année......12,525
Bêtes d'élevage expédiées durant l'année 20,000

Total des produits de la laiterie pour l'année...............$409,455.25

5,000 ouvriers de ferme sont venus de l'Est pour aider à la moisson et n'ont pas été suffisants pour le besoin.

Estimation des dépenses de construction sur les fermes cette année $1,460,740

Nombre de fermiers dans la province 32,000

Des terrains peuvent être achetés dans presque tous les districts de la Province à des conditions aisées de paiement. Les prix vont de $2.50 par acre en montant.

HOMESTEADS GRATUITS

peuvent être obtenus en beaucoup d'endroits dans la Province

On peut obtenir toutes les informations désirées, ainsi que cartes, etc., en en faisant la demande à

THOMAS GREENWAY,
Ministre de l'Agriculture et de l'Immigration,
Winnipeg, Man.,

Ou à C. H. JEFFERYS, Agent d'Immigration pour Manitoba,
No. 30, Rue York, Ont.

JAMES A. SMART,
Député Ministre de l'Intérieur.

N.B. — A part les terrains ci-haut mentionnés, des milliers d'acres de terrains de première qualité sont mis en vente par les différentes compagnies de chemin de fer ou des sociétés particulières.

A. F. Martin, D. L. S., propriétaire-éditeur.